

Le collège de A à Z : E à O

dimanche 10 avril 2011

EMPLOI DU TEMPS :

Il est écrit dans un premier temps au crayon papier sur le carnet de liaison. Il permet de préparer le cartable, de vérifier si le travail personnel a été effectué et surtout de contrôler les horaires d'entrée et de sortie. Courant septembre, l'emploi du temps pour chaque élève est édité de façon définitive.

ETUDES, PERMANENCES :

Les études surveillées fonctionnent au sein du collège, elles sont inscrites à l'emploi du temps ou occasionnelles. Elles sont surveillées par les assistants d'éducation.

Toutes ces études ont pour fonction de favoriser le travail personnel des élèves. Leur nombre varie en fonction des classes et des circonstances. Les élèves peuvent aussi pendant ce temps-là se rendre au CDI.

FONDS SOCIAL DES CANTINES ET FONDS SOCIAL COLLEGIEN :

Les fonds sociaux sont destinés à faire face à des situations difficiles que peuvent connaître des familles pour assurer les dépenses de scolarité, de vie scolaire ou de restauration. Pour en bénéficier, il faut s'adresser à l'assistante sociale du collège. Une commission est chargée d'étudier les demandes.

FOURNITURES SCOLAIRES :

Les manuels scolaires sont prêtés gratuitement aux élèves. Il convient d'en prendre le plus grand soin, les recouvrir et posséder un cartable suffisamment solide pour les protéger. Les parents sont responsables financièrement en cas de perte ou de dégradation.

Fournitures restant à la charge des familles : une liste est fournie par le collège au moment des réinscriptions à la fin de l'année scolaire.

FOYER SOCIO-EDUCATIF :

Il rassemble tous les élèves du collège et grâce à ses moyens financiers, il permet le fonctionnement des clubs, l'organisation de manifestations, sorties diverses, d'actions de solidarité et diverses aides aux voyages scolaires.

GESTIONNAIRE :

Madame **LALAGÜE**

Il est l'adjoint du chef d'établissement pour l'organisation matérielle et financière du collège.

HORAIRES :

Les cours de la matinée débutent à 8h00 et s'achèvent à 12h00. Les cours de l'après-midi commencent à 13h00 ou 14h00 et s'achèvent à 17h00. Les élèves ont une récréation le matin de 9h50 à 10h05 et une l'après-midi de 15h50 à 16h05.

INFIRMIER :

Monsieur **RANDO**

L'infirmier de santé scolaire est présent au collège toute la semaine. Il fait surtout de la prévention et du suivi infirmier.

LANGUES :

Au collège Jules Verne, les élèves de sixième et cinquième apprennent l'allemand/anglais en classe bilangue ou l'anglais. En cinquième, ils peuvent débiter l'option facultative latin/grec mais avec l'obligation de la poursuivre jusqu'en troisième.

En quatrième, l'établissement propose une seconde langue obligatoire à choisir entre l'espagnol ou l'italien pour les élèves anglicistes.

Les élèves en allemand/anglais depuis la 6^e (classe bilangue) continuent ces deux langues jusqu'en troisième.

MEDICAMENTS :

Les élèves ne sont pas autorisés à détenir des médicaments.

Cependant en cas de traitement pour maladie passagère, les élèves ne seront autorisés à prendre que des médicaments prescrits par ordonnance médicale. La prise de médicaments se fera en présence d'un adulte. Les médicaments devront être déposés avec la prescription au bureau de l'infirmier.

NOTATION :

Au collège, elle est effectuée sur 20. Les parents peuvent consulter sur le site informatique du collège les notes obtenues par leur enfant.

OUVRIER D'ENTRETIEN ET D'ACCUEIL :

Ensemble des agents chargés, sous la responsabilité du gestionnaire, de la maintenance et de l'entretien quotidien des locaux.